

et cette étude détaillée donne à l'âme une force singulière dans les jours pénibles de l'épreuve.

La seconde garantie de fidélité est une foi *réfléchie*.

C'est dans *la retraite* que le chrétien réfléchit sa foi :

Les prédicateurs trouveront là une mine inépuisable pour diriger ceux qui veulent, dans des retraites plus ou moins longues, plus ou moins fermées, *réfléchir* leur foi.

Méditations, conférences, sermons, instructions se succèdent sous quatre titres : le chrétien *converti*, le chrétien *résolu*, le chrétien *sauvé*, le chrétien *sanctifié* (gradation très logique), en si grande abondance que l'on peut en tirer trente-deux jours de retraite très documentés. C'est dire que les sujets ne sont point développés, ce qui permet à chacun de se les assimiler facilement.

Comme dans les volumes précédents, l'auteur y a condensé le fruit d'une longue expérience.

Enfin, la troisième garantie de la fidélité à Jésus-Christ est la foi *pratiquée en famille*.

Le sanctuaire de la famille est le refuge le plus assuré de la foi et de la vertu. L'idéal de la famille que propose le P. Desurmont paraîtra sans doute trop élevé pour les catholiques de nos jours. Non seulement la prière en commun, mais l'oraison mentale entre dans le règlement qu'il propose. Il est bon pourtant de le connaître et de le faire connaître en gardant les règles de discrétion que le P. Desurmont y trace lui-même : « Ne faire ni trop ni trop peu, ne pas harceler par des exhortations inopportunes, mais ne pas manquer non plus les bonnes occasions de porter au bien. Que tout se fasse doucement, prudemment, efficacement. »

Que le monde serait vite changé si dans chaque paroisse s'élevait seulement quelques *sanctuaires de la famille* comme il les entend. Il en existe, il s'agit seulement de les multiplier.

Nous faisons des vœux pour que ces six premiers volumes prennent place dans la bibliothèque de tous les prêtres, si nombreux, Dieu merci, qui se demandent avec anxiété que faire et comment le faire ?

Abbé E. BOUQUEREL.

— DIRECTOIRE DE LA CONFRÉRIE DU TRÈS SAINT ROSAIRE, rédigé d'après la Constitution apostolique *Ubi primum* de Léon XIII et conformément aux récentes décisions de Rome, par le R. P. Laurent Boisverd, des Frères Prêcheurs, Saint-Hyacinthe, au Couvent des Dominicains. 1909. — En vente chez l'auteur, à 35 sous l'ex. relié.

Petit volume, cartonné toile, de 66 pages, où l'on trouve tous les renseignements qu'il faut pour ériger une confrérie du Rosaire, et pour en assurer le fonctionnement. A la fin, le *Rituel* de la Confrérie.